

**CONTRAT DE TRAVAIL**  
(vice-président)

**01 ENTRE:** .....  
.....  
.....

(ci-après appelé(e) "l'employeur")

**02 ET:** .....  
.....  
.....

(ci-après appelé(e) "le vice-président")

(l'employeur et le vice-président ci-après collectivement appelés "les parties")

---

**PRÉAMBULE**

CONSIDÉRANT QUE l'employeur désire engager le vice-président pour agir à ce titre;

CONSIDÉRANT QUE le vice-président désire accepter l'offre d'emploi de l'employeur, après avoir été informé des politiques et conditions d'emploi de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

**1.00 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

**2.00 OBJET**

**2.01 Poste occupé**

L'employeur engage le vice-président pour agir à ce titre.

**03 2.02 Principales fonctions et responsabilités**

Sans être limitative et pouvant être sujette à modifications (dans ce dernier cas, sur préavis de l'employeur), la description des principales fonctions et responsabilités du vice-président est la suivante:

- exercer les fonctions et responsabilités normalement rattachées à son poste;
- exercer, par délégation, tous ou partie des pouvoirs du ..... de l'employeur, sauf ceux que la loi interdit de déléguer;

--	--

Employeur Vice-Prés.  
3284

- signer tout contrat ou document au nom de l'employeur, sauf lorsque le montant en jeu dépasse la somme de ..... dollars (.....\$), auquel cas le vice-président doit obtenir l'autorisation du ..... de l'employeur;
- .....

### **2.03 Supérieur immédiat**

Le vice-président est sous la responsabilité immédiate de ....., qui occupe le poste de ....., ou de toute autre personne que peut désigner l'employeur.

### **2.04 Lieu du travail**

Le lieu de travail du vice-président est situé au ....., ou à tout autre lieu requis pour l'exploitation efficace de l'entreprise de l'employeur.

### **2.05 Permis de conduire et véhicule automobile**

Pendant la durée du présent contrat, le vice-président doit être titulaire d'un permis de conduire valide et doit pouvoir utiliser un véhicule automobile pour les fins de son travail.

## **3.00 CONSIDÉRATION**

**04**

### **3.01 Salaire**

En considération de l'exécution de son travail, le vice-président a droit à un salaire annuel de ..... dollars (.....\$). Ledit salaire est révisé sur une base annuelle, à la date anniversaire de son entrée en fonction, selon l'évaluation du rendement du vice-président et les résultats de l'entreprise de l'employeur. Ledit salaire (diminué des déductions légales et contributives, s'il y a lieu) est payable le ..... de chaque ....., par chèque ou par dépôt direct dans le compte de banque du vice-président, au choix de l'employeur.

### **3.02 Temps supplémentaire**

Tout temps supplémentaire doit être autorisé par l'employeur avant d'être effectué par le vice-président. L'employeur peut, à la demande du vice-président, remplacer le paiement des heures supplémentaires, s'il y a lieu, par un congé payé d'une durée équivalente aux heures supplémentaires effectuées, majorée de cinquante pour cent (50%).

### **3.03 Avantages particuliers**

En raison du poste occupé par le vice-président, celui-ci a droit aux avantages particuliers suivants: (précisez)

- *véhicule automobile fourni par l'employeur*
- *allocation automobile*
- *compte de dépense*
- *plan de participation aux bénéfices*
- *plan d'acquisition d'actions*
- *boni de performance*
- *abonnement à un club de sport, social ou de golf*
- *paiement ou remboursement de cotisations professionnelles*
- *inscription à des congrès (incluant transport et hébergement)*
- *cours de formation ou de perfectionnement*
- *plan de retraite*
- *etc.*

--	--